

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2024-754 modifiant le zonage n° 2001-432 concernant une partie du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 5 février 2024, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2024-754 modifiant le règlement de zonage n° 2001-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- la zone concernée se localise approximativement entre le chemin Capelton, la rue Main et le lac Massawippi.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'interdire aux zones C-4 et C-5, les usages du groupe résidentiel des classes *A.1) Habitations unifamiliales isolées et B.1) Habitations bifamiliales isolées* au niveau du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal ;

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 26 février 2024, à 16 h 00, à l'hôtel de ville du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville du Village de North Hatley sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 FÉVRIER 2024.

Benoit Tremblay
Directeur général